

# DIRAM 2023

**DU 1<sup>er</sup> MAI au 10 OCTOBRE 2023**

Règlement Particulier de l'Epreuve.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Compétition par équipe de 4 joueurs

Chaque équipe est composée de 4 joueurs, dont au moins un directeur de club, membre de l'ADGF

Les joueurs doivent être à jour de licence et de certificat médical, les directeurs membres de l'ADGF doivent être à jour de leur cotisation. Lors de la remise des prix, le directeur portera la cravate de l'association, par ailleurs, il veillera à ce que ses équipiers soient en tenue correcte.

## FORME DE JEU

La formule de jeu est un AM-AM sur 18 trous, Stableford brut + net, sont retenues les deux meilleures balles brut et les deux meilleures balles en net par trou.

Départ en shot gun à 9h30 pour les tours de qualification et à 9h pour la finale.

Départs repères 3 pour les messieurs et repères 5 pour les dames. Les coups reçus sont limités à 21.

Sur le classement général par équipe (pour les 3 amateurs) et le classement individuel directeur, les trois premiers de chaque classement seront primés. Le départage se fera sur les 9, 6 puis 3 derniers trous du parcours.

L'utilisation des voitures sera soumise à la présentation d'un certificat médical.

Des concours d'approche ou de drive pourront être proposés par les clubs hôtes.

## QUALIFICATIONS ET FINALE

7 qualifications sont organisées sur les parcours suivants :

- 9 mai : Golf du château des Vigiers
- 5 juin : Golf de Dinard
- 13 juin : Golf de Meaux Boutigny
- 20 juin : Golf des Sables d'Olonne
- 27 juin : Golf de Lyon Salvagny
- 27 juin : Golf de Saint Omer
- 5 juillet : Golf de Cannes Mougins

**Le lieu de la finale reste à déterminer. Elle se déroulera au mois d'octobre..** 25 équipes peuvent participer.

Les équipes qualifiées sont les suivantes :

- Le vainqueur 2022,
- 1 équipe du club recevant la Finale,
- 1 équipe du président de l'ADGF,
- 1 équipes du créateur du DIRAM, Jacques d'Arnaudy,
- 1 ou 2 équipes de partenaire,
- 1 équipe du comité DIRAM,
- 18 ou 19 équipes issues des qualifications : 14 équipes qualifiées en terminant dans les deux premières places des épreuves de qualifications. 5 équipes qualifiées sportivement selon le nombre de participant par étape\*\*\*.

Les équipes composées par des sponsors de l'ADGF, étant chef d'équipe DIR-AM, ne pourront pas se qualifier pour la finale.

Les équipes composées par des directeurs associés pourront se qualifier pour la finale mais ne pourront concourir pour remporter le trophée.

## ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font auprès de chaque club recevant une épreuve

**Date limite d'inscription fixée 14 jours avant la date d'une qualification**

**Les droits d'engagement fixés à 320€ par équipe pour une qualification et à 360€ par équipe pour la finale**

Ces droits d'engagement incluent les droits de jeu, le déjeuner et un cadeau de départ du club hôte.

Une pause parcours (eau, fruit, à minima) sera prévue. Les clubs hôtes pourront valoriser ces prestations avec des partenaires locaux.

Chaque club peut autoriser une reconnaissance s'il en a la possibilité et en fixe lui-même les conditions.

## COMITE DE L'EPREUVE

**Pour les qualifications** : il sera composé de trois personnes : le directeur du club recevant l'épreuve, un ou deux membres du comité d'organisation du DIRAM, et d'un membre du comité directeur de l'ADGF, ou à défaut, le délégué régional de l'ADGF.

**Pour la finale** : Le directeur du club recevant la Finale et deux membres du comité d'organisation du DIRAM.

## TEMPS DE JEU

Le temps de jeu imparti pour 18 trous est de 4h40. Un coup de corne marquera la fin de partie. Le jeu s'arrêtera immédiatement, le marqueur fera une croix pour le score du trou en cours et de ceux restant à jouer. Les parties démarrant des trous « bis » bénéficieront de 10 minutes de jeu supplémentaire, après le coup de trompe. Il en va de même pour le score individuel du directeur. Toute équipe continuant à jouer après le coup de trompe sera disqualifiée.

**NB** : la directrice / le directeur devra prévoir le passage d'un commissaire parcours durant l'épreuve, pour s'assurer qu'aucune équipe ne vienne pénaliser le temps de jeu de l'épreuve.